RÉFÉRENT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (MOINS DE 300 SALARIÉS)

Santé au Travail

DURÉE
Formation initiale : 35 heures / 5 jours
Renouvellement : 21 heures / 3 jours

INTERVENANT
Formateur Référent Santé et Sécurité au Travail certifié

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne désignée Référent en Santé et Sécurité au Travail

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mener à bien ses missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels » afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, échanges, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques

ÉVALUATION & VALIDATION

Evaluation formative tout au long de la formation (Exercices et cas pratiques)

Evaluation des acquis en fin de formation

Attestation des acquis de la formation

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

CONNAITRE ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Les obligations employeurs et salariés (Les formations règlementaires,
- Les documents obligatoires,
- Le management S&ST (Cour de Cassation)
- Les 9 principes généraux de prévention
- La réglementation EU et Française du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

CONNAITRE ET DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Définition, Enjeux et valeurs de la prévention
- Acteurs internes et externes de la prévention (Rôles et missions)
- Coûts (Directs / Indirects) et rentabilité de la prévention
- Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD)
- Définitions et procédures de reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)
- Importances des AT/MP (Statistiques, Indices et Taux de fréquence / gravité).
- Différences et efficacités entre la Prévention et la Protection (EPI / EPC)
- Différences entre Danger et Risque (Travail prescrit et réel)
- Les étapes de la démarche globale d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Le Danger Grave Imminent (DGI) - Droit de retrait et le devoir d'alerte.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- L'accueil du nouveau salarié
- Elaborer et mettre à jour le Document Unique
- Elaborer les plans de prévention de co-activité
- Obtenir et tenir un Registre d'Accidents Bénins
- Analyser les causes des Accidents de Travail (Méthode de l'arbre des causes)

- Connaitre les vérifications des machines (Initiales, quotidiennes et périodiques)
- Connaitre la signalisation Santé et Sécurité au Travail
- Connaitre et veiller aux affichages obligatoires
- Evaluer la situation de l'entreprise (Grilles d'indicateurs)
- Connaitre les facteurs de pénibilité (CPP)
- Suivre et veiller les risques spécifiques
- Connaitre les notions de communication interne et d'information)

ASPECT RÈGLEMENTAIRE :

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. »

Art L4644-1 du code du Travail

L2315-17 : « …Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non »

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 4 ans